

Les dernières actualités

Chaque jour, l'info pour mieux consommer.

Lire aussi

ACTION LOCALE

Dentiste à la dent dure 20/09/07

BREVE

Soins dentaires Les dentistes rappelés à l'ordre 30/06/07

ENQUETE

Prothèses dentaires De l'or en bouche 22/02/05

> Imprimer cette page

> Consulter la liste des actualités

► Professionnel de santé

mardi 20 janvier 2009

Prothèses dentaires Les dentistes font de la résistance

Une proposition d'amendement prévoyait l'obligation pour les chirurgiens-dentistes de faire figurer sur leurs devis le prix d'achat et l'origine des prothèses. Mais les syndicats dentaires ont réussi à repousser cet amendement.

Décidément, les dentistes s'agitent beaucoup en ce moment pour défendre leurs intérêts. La Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) et les syndicats départementaux, grâce à une action de lobbying intense, viennent ainsi de réussir à bloquer in extremis une proposition d'amendement à la loi de financement de la Sécurité sociale 2009 déposée par les députés Jean-Luc Prével (Vendée) et Olivier Jardé (Somme). Son objet : l'obligation pour les chirurgiens-dentistes de faire figurer clairement sur leurs devis de prothèses le prix d'achat de celles-ci et leur origine. Une mesure d'autant plus salutaire que, depuis quelques années, les dentistes font de plus en plus appel à des laboratoires délocalisés, notamment en Asie, pour la fabrication des prothèses dentaires.

En effet, le prix d'une couronne en céramique y revient trois fois moins cher qu'en France. Une baisse que certains praticiens ne répercutent pas forcément sur leurs tarifs... Si personne ne conteste que le travail et le savoir-faire du chirurgien-dentiste doivent être rémunérés correctement, il est aussi normal que le patient soit informé du coût et de l'origine de l'implant qu'il va recevoir. Mais apparemment, les représentants de la profession ne l'entendent pas ainsi. Une attitude d'autant plus regrettable que la traçabilité des prothèses fabriquées à l'étranger reste très mal assurée aujourd'hui, car elles ne font l'objet d'aucun contrôle des autorités sanitaires. Faut-il attendre un nouveau scandale pour que les autorités prennent la mesure du problème ? Toutefois, les syndicats de dentistes n'ont pas encore gagné la partie ; les défenseurs de l'amendement entendent bien revenir à la charge lors du vote de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » en février. Les consommateurs ont tout à y gagner.

<http://www.quechoisir.org/actualites/Les-dentistes-font-de-la-resistance/9727ECBFC02086A3C125754300559BCB/SANTE-BIEN-ETRE/SYSTEME-DE-SANTE/Professionnel-de-santé/ACTSNT301.htm>